

Le premier Comité Technique de Réseau Air de cette mandature s'est réuni le mardi 16 avril sous la présidence du DRH-AA, le GCA FERRAN et de son adjoint le GDA VUILLEMIN. En propos liminaires, la Cfdt a réaffirmé le rôle et la place du personnel civil au sein de l'Armée de l'Air et ses revendications en matière de carrière, de rémunérations, de formation et de reconnaissance des parcours professionnels.

TOUS GAGNANTS GRACE AU DIALOGUE SOCIAL

En préambule de ce CTR, le GCA FERRAN a mis en avant qu'un **dialogue social de qualité** était pour lui très important et que cette instance était un véritable lieu d'échange.

Il a évoqué le succès des élections avec notamment un taux de participation de 69,85%. Le GCA FERRAN a remercié personnellement tous ceux qui ont œuvré pour la réussite des élections professionnelles de décembre 2018.

Réponse à la déclaration liminaire

En réponse à la déclaration liminaire et en particulier à la question relative à **l'attribution de la prime « ARS »** (Approbation de Remise en Service) aux personnels civils habilités à délivrer cette habilitation, le DRHAA a reconnu, une nouvelle fois, que cette revendication était légitime. La DRH-AA a poussé le dossier à la DRH-MD suite au dernier CTR Air, elle est aujourd'hui dans l'attente d'une réponse.

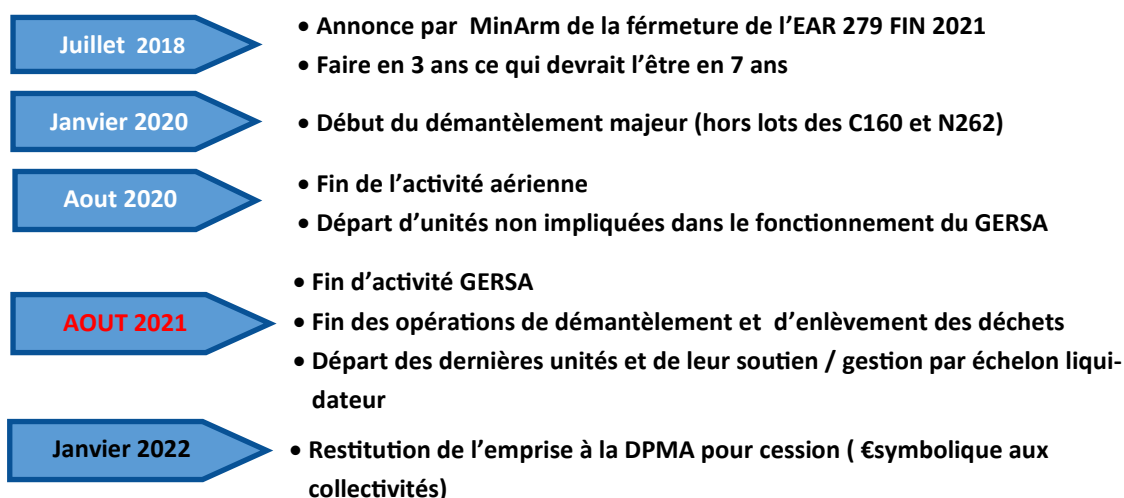
Concernant la **requalification de certains postes de catégorie C en B de la filière administrative**, le chantier est en cours, environ 30 postes ont été identifiés en 2019 pour l'Armée de l'Air et le SIAé. Les propositions des employeurs ont été prises en compte pour une harmonisation des métiers. Dossier en attente de réponse de la DRH-MD.

Approbation Règlement intérieur et PV dernier CTR

Le règlement intérieur AIR a été approuvé en séance à l'unanimité ainsi que le PV du dernier CTR Air.

Fermeture du site de Châteaudun

Suite à la décision ministérielle de la fermeture du site Châteaudun pour 2021, le GDA DUPONT, chargé de mission dissolution, nous a donné le « Roadmap de la fermeture » :



L'**arrêté** fixant la liste des opérations de restructuration du 9 avril 2019 a été publié et il **prend en compte toutes les unités** de l'EAR 279 de Châteaudun.

Une CLR locale va être mise en place rapidement, les agents pourront bénéficier de toutes les mesures liées à une dissolution complète du site.

Certaines unités quitteront le site à partir de 2020, comme le CGMTAA (Centre de gestion des matériels techniques de l'armée de l'air), qui ira sur la BA 705 de Tours. Le choix n'est pas encore fait l'EET MDS/RDC (Equipes d'études techniques de méthodes de stockage et de réparations de circonstance), ce sera vers la BA 721 de Rochefort ou vers les AIA.

Les autres unités resteraient jusqu'à la fin des opérations de démantèlement des aéronefs (2020). Le devenir du musée CANOPEE (Collection d'Aéronefs Non Opérationnels Préservés Et Exposés) reste incertain puisque aucune proposition n'a été rapportée par le chargé de mission. Il n'y a toujours pas de solution pour les déchets radionucléides, par conséquent l'Armée de l'Air devra stocker ses déchets contenant des radio-éléments. Quant au devenir du site après rétrocession, il y a des projets, mais rien de concret à ce jour.

Changement de statut de l'école de l'air

Suite au changement de statut de l'Ecole de l'Air de Salon de Provence, qui devient un Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel – Grand Etablissement (EPSCP-GE), le personnel ne sera plus administré par l'Armée de l'Air mais par l'EPSCP-GE. Il restera néanmoins sous la tutelle de l'Armée de l'Air. Les agents seront toujours gérés en CAPL et CAPC pour leur avancement. Toutes les fiches de postes seront remises à jour conformément au REM (Référentiel des emplois ministériels). Des formations devront être proposées aux agents dont le poste évoluera afin d'accompagner ce changement. La DRHAA affine ses travaux pour répondre au plus près à la comptabilité du RIFSEEP (Régime Indemnitare de Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Elle doit communiquer les nouvelles fiches de postes aux agents.

Un arrêté de transfert collectif placera tous les personnels en gestion directe de l'EPSCP à compter du 1^{er} janvier 2020.

La directrice générale des services de l'école de l'air annonce la création de 10 postes de personnels civils (PC) en 2019 et de 15 en 2020 dans le soutien. Tous ces postes seront des postes de fonctionnaires.

La **CFDT** a voté pour le projet d'arrêté portant création du comité technique de l'École de l'air. Ce qui a permis d'adopter ce projet d'arrêté à la majorité (4 voix CFDT, 3 voix FO, l'UNSA et la CGT se sont abstenues).

Points sur les recrutements :

Transformation PM/PC en 2018, 20 recrutements réalisés sur 25 prévisionnels, soit **80% de satisfaction**. Des postes non honorés suite à la création de DMAé (4 postes de TSEF annulés) et sur la BA 701 de Salon (1 poste de SA).

Recrutements 2018-2019 :

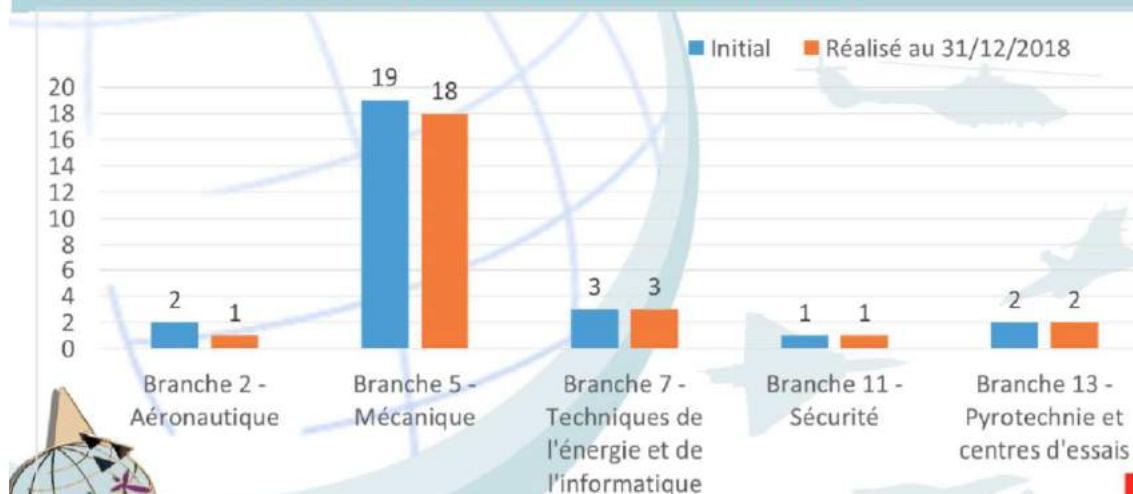




DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Commentaire : Il y a eu plus de recrutements Ouvriers d'Etat pour permettre un tuilage des compétences sur plusieurs sites. ASC = agents sous contrat.

BILAN PDR 2018 (Focus recrutement Ouvrier d'Etat)



Recrutement des apprentis : Le plan est satisfait à hauteur de 105%, 63 contrats réalisés (hors SIAÉ) au lieu des 60 prévus. Pour la **CFDT**, les apprentis constituent une richesse pour l'Armée de l'Air. L'apprentissage permet au tuteur non seulement de consolider et de transmettre ses connaissances mais également de percevoir une prime de maître d'apprentissage.

Pour 2019, 69 autorisations de recrutement de personnels civils.

Avancements

Les représentants **CFDT** ont fait savoir que les taux d'avancement de grade et de corps ne sont pas à la hauteur des enjeux (fidélisation des personnels, reconnaissance, parcours professionnels, attractivité des filières etc.).

*Pour la **CFDT**, les réorganisations des services et les déflations successives de postes ont amené les personnels civils de l'Armée de l'Air à supporter une surcharge de travail dans un milieu de plus en plus contraint. Une augmentation significative des taux d'avancement serait une juste et légitime reconnaissance des efforts consentis par les personnels civils.*

Etat des IDV 2018

21 dossiers OE déposés, 8 acceptés dont 1 dossier au titre de la « double détente », (1 départ en IDV et 1 arrivée par un OE restructuré). Aucun dossier de fonctionnaire en 2018, procédure inintéressante pour un fonctionnaire (montant imposable et départ à + de 5 ans). (Pour 2019 les modalités de départ en IDV pour les fonctionnaires ont été revues par décret, pour plus de renseignement reportez-vous au compte-rendu du Comité de suivi des restructurations exceptionnel du 2 avril dernier, communiqué aux agents par la CFDT le 10 avril, ou prenez contact avec votre délégué syndical).

Campagne CIA 2019

29M€ (+8,2 M€ par rapport à 2018) seront alloués au MINARM. Le versement se fera sur la paie de septembre 2019. Les critères pris en compte pour le CIA sont surtout liées à l'évaluation (CREP). Les montants de référence et taux de construction sont en attente de validation par la DRH-MD.



CORPS	Taux de construction budgétaire		Montants de référence		Montant maximum		
					Groupe IFSE	Administration centrale	Services extérieurs
Filière administrative							
Attachés	1300	1640	1200	1300	G1	7100	6390
					G2	6300	5670
					G3	4860	4500
					G4	3890	3600
Secrétaires administratifs	730	885	660	755	G1	2680	2380
					G2	2445	2185
					G3	2245	1995
Adjoints administratifs	460	615	410	555	G1	1350	1260
					G2	1320	1200
Filière technique							
Ingénieurs d'études et de fabrications	1300	1640	1200	1300	G1	6390	
					G2	5670	
					G3	4500	
					G4	3600	
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	730	885	660	755	G1	2380	
					G2	2185	
					G3	1995	
Agents techniques du ministère de la défense	460	615	410	555	G1	1260	

*les montants de références et taux de construction budgétaire 2019 sont en attente de validation par la DRH-MD

Clause de revoyure IFSE des adjoints administratifs :

Réglementairement l'IFSE fait « l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent sur la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} décembre 2018.

Critères pour être éligible : Pas de mobilité professionnelle, pas de ticket de mobilité (fonctionnel ou géographique).

Misen en œuvre au sein de l'armée de l'air :

- DRH-AA définit la liste des agents pouvant être concernés par la mesure : 15/03/2019 ;
- Dialogue entre le référent et le commandement des bases et des détachements ;
- Proposition de la liste des bénéficiaires : 26/04/2019 ;
- Arrêt de la liste des bénéficiaires par la DRH-AA : en mai 2019 ;
- Transmission aux CMG/SPAC pour le 01/06/2019 ;
- Notification individuelle aux agents exclus du dispositif en juin 2019 ;
- Mise en paiement à partir d'août 2019 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2018.

La somme proposée est de 18€50 net par mois.



La CFDT reste vigilante sur les deux gros dossiers du début de mandature :

La fermeture du site de Châteaudun et la transformation de l'École de l'Air.

Les personnels civils impactés devront avoir une réponse rapide et claire sur leur avenir.

Toutes les problématiques RH inhérentes, individuelles ou collectives seront prises en compte par les représentants et élus CFDT et remontées aux différentes instances compétentes.

La CFDT n'oublie pour autant pas les autres problématiques rencontrées par les agents (place et rôle du PC, avancement, recrutements...).

Les thèmes ne manqueront pas pour ces quatre prochaines années...

Vos représentants CFDT au CTR Air :

FAURÉ Yannick (BA721), MOSSERON Stéphane (DA273), DUMESNIL Stéphanie (DA204), SERVOIS Alexandre (BA942), MORGANTI Christine (BA126), MARCHESSEAU Virginie (BA705), BOUVIER Christelle (BA106)



Déclaration liminaire CTR AIR du 16 avril 2019

Général, mesdames, messieurs,

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier comité technique de réseau Air (CTR Air) de la nouvelle mandature.

Le résultat de ces élections conforte notre action CFDT qui reste « s'engager pour chacun, agir pour tous ». Nous poursuivrons dans cette voie, notamment en faisant remonter nos revendications par le biais d'un dialogue social de qualité ! Les attentes des agents sont fortes, vos actions doivent l'être aussi.

Parmi quelques unes d'entre elles nous rappellerons :

- La mise en œuvre de certaines recommandations du rapport Hamel, notamment en termes de répartition des postes entre personnels civils et personnels militaires. La prise en compte des besoins doit être renforcée, particulièrement sur les postes non opérationnels et qui demandent des compétences particulières. A titre d'exemple, le souhait de création d'un poste de directeur technique, à fortes compétences industrielles, pour le Détachement Air 204.
- Le rappel et l'application des décrets statutaires auprès de tous les cadres. Pour exemple, par décret, certaines catégories de personnels civils ne doivent être encadrés que par des officiers ou des agents de catégorie A. Or, ce point n'est pas toujours respecté, voire même parfois remis en cause.

Le sujet ressources humaines reste le fil conducteur de notre mandature.

Dans la même volonté de reconnaissance de nos statuts de personnel civil, nous souhaitons qu'un mémento sur les frais de déplacement soit mis à la disposition de chacun. Ceci afin de clarifier les droits de chaque agent, et pour faire face aux difficultés rencontrées, particulièrement depuis que les ordres de missions ne sont plus établis par des professionnels des déplacements.

Un autre sujet majeur pour le personnel civil, la reconsidération de l'indemnité de résidence, afin qu'elle soit réactualisée.

Et enfin, que les personnels civils ayant une fonction « d'aperesqueur » soient reconnus, au même titre que le personnel militaire (à travail égal, reconnaissance égale), par l'attribution de l'indemnité de mise en œuvre et de maintenance aéronautique (IMOMA).

Pour conclure, les élus CFDT seront force de proposition sur toutes les problématiques concernant les personnels civils de l'Armée de l'Air.

Nous vous remercions de votre attention.